

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère de l'Environnement, Conservation de
la Nature et Développement Durable

**Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de
changement climatique en République Démocratique
du Congo**

**Politique et Stratégie Nationale en matière de
changement climatique
(2016 – 2020)**

Janvier 2015

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD	Agence Française de Développement
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
BAD	Banque Africaine de Développement
BAU	Business-as-Usual
BDEAC	Banque des Etats d'Afrique Centrale
BM	Banque Mondiale
CC	Changements Climatiques
CCCMA	Modèle de Circulation Atmosphérique générale
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CIFOR	Centre international pour la Foresterie
CH ₄	Méthane
CO ₂	Dioxyde de Carbone
COMESA	Marché Commun pour l'Afrique de l'Est et de l'Ouest
CP	Conférence des Parties
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CTB	Coopération Technique Belge
DDD	Direction de Développement Durable
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté
EESS	Evaluation Environnementale Sociale et Stratégique
ERAIFT	Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GES	Gaz à Effet de Serre
GIZ	Agence Allemande de Coopération Technique
Gt	Giga tonne
INERA	Institut National pour l'Etude et la Recherche Agronomiques
MAGICC SCenGen	Modèle Climatique
MECN-DD	Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature – Développement Durable
METTELSAT	Agence Nationale de Météorologie et de Télédétection par Satellite
Mt	Mega tonnes
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
PAG-PNA	Programme d'Appui Global au Plan National d'Adaptation
PANA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PANA / ASA	Programme d'Action Nationale d'Adaptation du Secteur Agricole
PIB	Produit Intérieur Brut
PIF	Programme d'Investissement pour les Forêts
PNA	Plan National d'Adaptation
PNEFEB	Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PQCE	Plan Quinquennal de Croissance et de l'emploi
PSPN-CC	Politique, Stratégie et Plan d'Action de la RDC aux changements climatiques
RDC	République Démocratique du Congo
REDD	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation
REDD ⁺	Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation plus la Conservation de la biodiversité
SADC	Communauté de Développement d'Afrique Australe
SMOC	Système Mondial d'Observation du Climat
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UTCATF	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie
VIH/SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome Immuno Déficience Acquise

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABREVIATIONS	2
1. PRÉAMBULE	4
2. VISION, POLITIQUE, STRATEGIE ET AXES PRIORITAIRES EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	6
2.1. Vision.....	6
2.2. But et objectif	6
2.3. Principaux piliers	6
2.4. Orientations stratégiques.....	7
2.5. Axes prioritaires d'intervention	7
2.5.1. Réponses nécessaires aux efforts d'adaptation et d'atténuation.....	8
2.6. Contexte global des changements climatiques.....	9
3. CONTEXTE NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE, STRATÉGIE ET DU PLAN D' ACTIONS EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES	10
3.1. Profil socio-économique du pays.....	10
3.2. Principaux défis de développement socio-économique et environnemental.....	11
3.3. Analyse situationnelle des changements climatiques	13
3.3.1. Analyse des scénarios.....	13
3.3.2. Vulnérabilité aux changements climatiques en République Démocratique du Congo	13
3.4. Contribution de la RD Congo aux émissions de GES au niveau mondial.....	16
3.4.1. Émissions des GES au niveau national.....	16
3.4.2. Contribution de la RD Congo à la réduction des émissions de GES	17
3.4.3. Contribution aux efforts globaux d'atténuation dans le cadre de la CPDN de la RDC.	18
3.5. Cadre politique et institutionnel en matière de changement climatique	18
3.5.1. Politiques, lois et stratégies relatives aux changements climatiques en vigueur en RDC.....	18
3.5.2. Capacités institutionnelles et techniques en matière de changement climatique	21
4. Identifications des priorités.....	21
4.1. Les Priorités du Pays par rapport à l'adaptation aux changements climatiques.....	22
4.2. Les Priorités du Pays par rapport à l'atténuation.....	23
4.2.1. Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts et consolidation du stock de carbone	23
4.2.2. Sédentarisation des pratiques agricoles dans l'objectif de réduction de l'agriculture vivrière sur brûlis.....	24
4.2.3. la réduction du consommation des bois-énergie et amélioration de l'accès à l'électricité et l'amélioration du transport urbain et interurbain.....	24
5. Moyens de mise en œuvre	25
5.1. Gouvernance climatique et coordination des interventions	25
5.2. Financement	26
5.2.1. Approche de la mobilisation des ressources.....	26
5.2.2. Sources potentielles de financements	27
5.3. Développement, recherche et transfert des technologies.....	27
5.4. Intégration des préoccupations des changements climatiques dans le plan national de développement	28
5.5. Adaptation du cadre législatif et réglementaire.....	29
5.6. Renforcement des capacités et Coopération.....	30
5.7. Renforcement de la communication systématique sur le changement climatique.....	30
5.8. Équité et genre.....	31
5.9. Mise en place de centres d'excellence	32
5.10. Mécanisme de mobilisation de partenaires institutionnels, groupes cibles et population bénéficiaires	33

1. PRÉAMBULE

Les projections climatiques pour la République démocratique du Congo s'accordent sur la prévision d'une augmentation sensible de la température qui s'accompagne de l'augmentation des températures extrêmes. Elles montrent également une tendance claire à la hausse du total des précipitations, ainsi qu'une répartition des précipitations moins uniforme, c'est-à-dire une modification des saisons qui se caractérise par une intensification du cycle hydrologique entraînant une augmentation des fréquences d'inondations et de glissements de terrain, dues à l'augmentation des pics de débits de précipitations, et une augmentation des épisodes de sécheresse. Les effets de ces changements de températures et de régime pluviométrique pèsent d'ores et déjà sur l'économie et la société congolaise.

Par ailleurs, la République démocratique du Congo reconnaît sur la scène internationale la nécessité d'agir et sa volonté de s'adapter aux changements climatiques. En effet, la RDC est partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) depuis 1994, dont il a ratifié la convention en 1997. Par ailleurs, le Pays a ratifié le Protocole de Kyoto en 2005. C'est dans ce cadre qu'il a mis en œuvre un certain nombre d'engagements, en harmonie avec sa vision de développement. Il s'agit notamment de :

- (i) l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES) en 2001, 2009 et 2014 ;
- (ii) l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en 2006 ;
- (iii) l'identification des potentialités en atténuation et des besoins technologiques, en 2007 ;
- (iv) le processus de réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts (REDD), à partir de 2009, notamment par:
 - l'engagement dans le programme d'investissement dans le secteur forestier, depuis 2010 ;
 - la Création du Fonds National REDD+, en 2012 ;
 - l'adoption de la Stratégie Cadre Nationale sur la REDD+ en 2012 ;
 - l'adoption des politiques de sauvegarde ; etc.
- (v) le développement et la mise en œuvre des projets d'adaptation, pour réduire la vulnérabilité des communautés rurales dans le secteur agricole depuis 2010, améliorer la capacité d'adaptation des femmes et des enfants au changement climatique, améliorer la résilience des communautés et initier les actions de lutte contre l'érosion côtière au niveau du littoral congolais, depuis 2015 ;
- (vi) Le lancement du processus de formulation du Plan National Climat, par :
 - la réalisation d'une étude préliminaire à l'élaboration d'un plan national climat, en 2010 ;
 - le renforcement des capacités dans la formulation de la stratégie de développement sobre en carbone, depuis 2012 ;
 - le lancement du processus de formulation du Plan National d'Adaptation de la RDC aux changements climatiques, en 2014.
- (v) La soumission de sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) dans

laquelle la RDC s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 17 % tout en conditionnant cet effort à un appui financier de ses initiatives d'atténuation et d'adaptation qui s'ajustent à sa vision de développement.

Ces différentes initiatives, réalisées en étroite collaboration avec d'autres ministères sectoriels (Energie, Agriculture, Santé, Affaires foncières, Aménagement du Territoire, Plan, Développement Rural etc.), les universités, les centres de recherche, les organisations non gouvernementales, tant internationales et que nationales, et les organisations de la société civile, ont été menées de manière sectorielle. Elles dénotent d'un manque de cohésion et d'objectifs fédérateurs, faute d'une stratégie nationale structurante sur le climat. Pourtant, elles concourent à bâtir une gouvernance, construire une politique et des stratégies, et développer des actions en matière des changements climatiques, en étroite cohérence avec les plans provinciaux de développement et la vision de développement national.

C'est dans ce contexte que la RDC a initié, avec l'appui de la COMESA, un processus qui a abouti à la production du Document de Politique, Stratégie et Plan d'Action du Pays au changement climatique, en vue d'accompagner son processus de modernisation et de développement, durable et à faible émission de gaz à effet de serre, dans l'amélioration du bien être de sa population, tout en prenant en compte les enjeux climatiques de la planète. En effet, le pays s'est engagé à contribuer à l'effort, conditionné, de réduction des ses émissions de GES jusqu'en 2030, sans hypothéquer son objectif de devenir un pays émergent à cet horizon, et un pays développé en 2050, dans le cadre de la Révolution de la modernité.

Le document de politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de changement climatique est le résultat d'une démarche participative qui a impliqué les parties prenantes clés. Il s'agit des ministères sectoriels impliqués dans les questions liées au changement climatique, des administrations clés des anciennes provinces du Katanga, Kasai Oriental, Province Orientale et le Kongo Central, des membres de la société civile, du monde académique et scientifique, des médias, du secteur privé et des communautés locales. En effet, ce document intègre les informations pertinentes issues de la consultation des parties prenantes au travers de questionnaires, d'interviews semi-structurées, individuelles et / ou en groupe, notamment en province. Enfin, le document intègre les résultats des études documentaires et s'appuie également sur ceux de l'atelier de validation des principaux éléments de déclinaison de la « Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière des Changements Climatiques (PSPA-CC) tels que rapportés par les Consultants, en octobre 2015, à Kinshasa.

Le Document de Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de Changement climatique, pour la période 2016 – 2020, s'articule autour de cinq points, à savoir :

- Vision, Stratégie et axes prioritaires en matière de changement climatique
- Contexte national du Développement de la Politique, Stratégie et Plan d'Actions
- Identifications des priorités
- Moyens de mise en œuvre
- Plan d'action prioritaire, repris dans le document en annexe.

2. VISION, STRATEGIE ET AXES PRIORITAIRES EN MATIERE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

2.1. Vision

La vision de la Politique Nationale sur les Changements Climatiques est de promouvoir un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans les secteurs clés du développement de la RDC affectés significativement par l'impact des changements climatiques, notamment l'agriculture, les forêts et l'énergie, afin d'améliorer le bien être des populations et contribuer à la réduction du taux d'émissions des gaz à effet de serre de 17%, d'ici 2030.

2.2. But et objectif

La Politique Nationale sur les Changements Climatiques, en tant que cadre dynamique de référence, a pour but de fédérer les différentes interventions dans les domaines des changements climatiques, telles que identifiées dans la CPDN de la RDC (2016-2030), selon une périodicité quinquennale.

L'objectif ultime est de contribuer au développement socio-économique durable du pays, à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du bien-être des populations, dans le cadre de l'émergence de la RDC.

2.3. Principaux piliers

La Politique Nationale sur les Changements Climatiques s'articule autour de quatre piliers ci-après :

- (i) une lutte contre le changement climatique qui s'applique aux secteurs économiques les plus concernés, notamment l'agriculture, les forêts et l'énergie et qui mobilise tous les acteurs, avec des responsabilités différenciées, par l'inclusion et la responsabilisation de tous les acteurs publics et privés impliqués dans le développement sectoriel ;
- (ii) la réalisation d'efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, aux niveaux préventif et curatif ;
- (iii) le renforcement de l'innovation, ce qui inclut la mise en œuvre et le déploiement des technologies existantes et de nouvelles technologies, et le développement de la recherche ;
- (iv) la définition d'une stratégie de financement qui intègre la contribution du budget national et des collectivités territoriales, les mécanismes financiers internationaux sur les CC, la contribution des bailleurs bilatéraux et multilatéraux, la société civile, le secteur privé et l'implication des institutions bancaires et financières de la place.

2.4. Orientations stratégiques

La Politique Nationale sur les Changements Climatiques s'articule autour des orientations stratégiques ci-après :

- (i) Le maintien du développement sectoriel dans une logique de développement durable, respectueux des contraintes environnementales et sociales ;
- (ii) la mise en place d'une gouvernance anticipative et mieux organisée des CC ;
- (iii) l'intégration des CC dans les politiques et stratégies sectorielles et dans la planification du développement au niveau national et territorial;
- (iv) le renforcement des actions d'adaptation aux impacts des CC ;
- (v) la promotion des actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- (vi) le renforcement de la recherche pour le développement, la vulgarisation et le transfert de technologies, et la génération d'information et de données appropriées;
- (vii) la prévention et la gestion des risques et des catastrophes naturelles ;
- (viii) l'information, la sensibilisation du public, la formation et le renforcement des capacités en matière de CC ;
- (ix) la promotion et le renforcement de la coopération internationale et sous régionale.

2.5. Axes prioritaires d'intervention

Les orientations stratégiques seront concrétisées au travers des programmes décrits dans le Plan d'Action qui accompagne ce document de Politique et Stratégie Nationale. Le plan d'action consacre les principes ci-après :

- assurer la mise en œuvre immédiate et effective des initiatives retenues dans la CPDN de la RDC;
- valoriser les avantages comparatifs de chaque province lors de l'intégration des risques climatiques dans les Plans Provinciaux de Développement, dont le développement sera de la responsabilité des autorités provinciales ;
- accroître et mieux cibler la recherche, d'une part pour approfondir les connaissances sur le changement climatique et sur ses incidences au niveau local, et, d'autre part, pour développer des stratégies d'atténuation du changement climatique présentant un bon rapport coût-efficacité (notamment dans les domaines de la forêt, l'agriculture et l'énergie), ainsi que des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;
- intégrer de manière systématique les aspects du genre et de la bonne gouvernance à travers toutes les interventions envisagées et en améliorant la qualité de vie des populations par l'amélioration de l'accès aux services publics d'eau potable, électricité, assainissement, gestion des déchets et santé ;
- renforcer les capacités de l'ensemble des intervenants publics et privés afin de leur permettre de remplir leurs missions de service publics et d'opérateurs économiques ;
- renforcer la sensibilisation des citoyens de manière à permettre une modification de leur comportement ;
- renforcer la coopération avec les pays tiers, au niveau scientifique et du transfert de technologies respectueuses du climat.

2.5.1. Réponses nécessaires aux efforts d'adaptation et d'atténuation

2.5.1.1. Adaptation

Il s'agit de l'intégration effective de mesures d'adaptation dans les secteurs clés, pour accroître les bienfaits et la durabilité des initiatives de développement et s'inscrire dans le cadre des politiques et stratégies du gouvernement en l'appuyant avec des mesures transversales intégrant les dimensions environnement, durabilité et adaptation aux changements climatiques.

Les efforts d'adaptation aux CC impliquent quatre axes d'intervention interdépendants :

- (i) **la promotion de moyens de subsistance résilients face aux changements climatiques par :**
 - la diversification des sources de revenus (agricultures, forêt, autres) et de sources d'énergies (fossiles, nouvelles formes d'énergies renouvelables), etc.
 - le renforcement des capacités de planification des acteurs au développement ;
 - le renforcement des capacités de l'amélioration de la gestion des risques des acteurs au développement ;
- (ii) **la réduction des Risques de Catastrophes** pour minimiser l'impact des aléas, particulièrement sur : (i) les ménages vulnérables (pauvres,...) et (ii) les individus vulnérables (femmes, jeunes ruraux, personnes atteintes de VIH Sida, etc.)
- (iii) **le renforcement des capacités de la société civile locale et des institutions gouvernementales provinciales et locales** afin qu'elles puissent apporter un meilleur soutien aux communautés, ménages et individus dans leurs efforts d'adaptation ;
- (iv) **le plaidoyer et la mobilisation sociale** afin d'appréhender les causes sous-jacentes de la vulnérabilité, comme: la mauvaise gouvernance ; le manque de contrôle de l'accès aux ressources ; l'accès limité aux services de base (eau potable, assainissement, électricité, gestion des déchets, ...).

Reconnaissant l'importance du rôle joué par un environnement favorable pour aboutir à une adaptation efficace, ces axes d'intervention ne se limitent pas uniquement à promouvoir le changement au niveau communautaire, mais accordent également un intérêt particulier aux actions et projets intégrés qui ont des conséquences et co-bénéfices à longue échéance.

2.5.1.2. Atténuation

Les efforts d'atténuation s'articuleront autour des axes d'intervention suivants :

- (i) **L'adoption d'une approche intégrée multisectorielle.** Le programme veille à ne pas mener d'actions isolées et disjointes. Les zones d'intervention bénéficieront d'un paquet d'activités qui renforce la chaîne de relance économique sobre en carbone, l'accès aux services sociaux de base, la croissance verte, et la lutte contre les *changements climatiques (CC)* en termes de réduction des émissions et d'adaptation aux effets néfastes du CC.
- (ii) **La concentration des actions pour maximiser l'impact.** Le programme, en commun accord avec les politiques nationales et les communautés bénéficiaires sélectionnera des zones ayant à la fois des taux de pauvreté et de déforestation élevés et un fort potentiel d'énergie renouvelable. Aussi dans la conception du programme concerné, il s'agit

d'assurer une utilisation optimale des ressources pour maximiser les résultats et garantir leur appropriation et leur pérennisation.

- (iii) **La recherche des synergies et des co-bénéfices** en termes de réduction des émissions des GES, de renforcement de la résilience, de la prévention des catastrophes et des calamités naturelles et des capacités d'adaptation aux impacts néfastes du CC.
- (iv) **La facilitation de l'appropriation par les bénéficiaires.** Le programme appuie les initiatives locales et aide la structuration des organisations professionnelles et socioprofessionnelles, ce qui constitue le socle essentiel de la pérennisation des actions.
- (v) **L'alignement avec les interventions en cours et les priorités du gouvernement.** Les activités identifiées sont alignées aux priorités du gouvernement et les interventions actuellement appuyées par les partenaires techniques et financiers au développement.
- (vi) **La prise en compte anticipative des aspects transversaux** relatifs à l'approche Genre, à la protection de l'environnement, de l'hygiène et de la santé publique, à l'équité sociale et à l'éthique.

2.6. Contexte global des changements climatiques

Le document de Politique, Stratégie et Politique et Plan d'action en matière de changement climatique en RDC répond aux engagements pris par le Pays dans le cadre de l'effort global de lutte contre ces changements. En effet, les Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ont convenu d'identifier un objectif global en vue de réduire sensiblement les émissions mondiales d'ici 2050 (décision 1/CP.16). Elles ont en outre convenu de coopérer pour atteindre le pic des émissions mondiales et nationales de gaz à effet de serre (GES) dès que possible, reconnaissant que:

- le laps de temps pour atteindre ce pic sera plus long dans les pays en développement;
- le développement social et économique et l'éradication de la pauvreté sont les premières priorités des pays en développement; et
- une stratégie de développement à faible émission de carbone est indispensable au développement durable.

Les pays développés, quant à eux, doivent prendre le leadership grâce à de profondes réductions d'émissions de GES dans le moyen et long terme et de mesures efficaces et adéquates pour respecter leurs engagements relatifs à la fourniture de ressources financières substantielles, le renforcement des capacités et pour assurer le développement de la technologie et le transfert de technologies écologiquement rationnelles.

3. CONTEXTE NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE, STRATÉGIE ET DU PLAN D' ACTIONS EN MATIERE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La République Démocratique du Congo s'étend de part et d'autre de l'équateur sur 2,34 millions de km² et couvre la plus grande partie du bassin du fleuve Congo, dont la superficie est évaluée à 3,7 millions de km². Le pays est soumis à des conditions climatiques variées en raison de sa position à cheval sur l'équateur, de sa diversité géomorphologique et tout simplement de sa taille (sous continent équivalent à la moitié de l'union européenne).

3.1. Profil socio-économique du pays

La population de la RDC est estimée à environ 75 millions d'habitants, avec une croissance démographique de 3,1%.

Du point de vue économique, le pays enregistre des progrès depuis 2006 avec une croissance moyenne du PIB qui a atteint 5,6% sur la période 2006-2010, et avoisine 8,1 % depuis 2011, en dépit d'une conjoncture internationale très difficile.

Depuis 1990, l'économie n'a pas connue de changements structurels importants et les industries extractives et l'agriculture constituent les principaux piliers de l'activité économique.

Par ailleurs, les investissements du secteur privé national ont peu augmenté (moins de 5% du PIB entre 1990 et 2010). Les dépenses publiques se sont concentrées ces dernières années, outre les dépenses de sécurité et de gouvernance, sur le développement des infrastructures nécessaires au développement économique.

Malgré les progrès réalisés, il se fait cependant que :

- la RDC connaît une situation précaire sur le plan social qui ne semble pas s'être significativement améliorée au cours des vingt dernières années selon les chiffres issus du rapport sur les OMD 2015. Elle est marquée par une pauvreté de la population, contrastant avec l'immensité des potentialités naturelles du pays, plus accentuée en milieu rural par la forte croissance démographique pesant sur la demande de services sociaux, avec une inégale répartition entre les provinces;
- le pays connaît l'indice de développement humain de plus bas. La proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique a augmenté au cours des années 90, passant de 31% à 73%. Si elle a baissé par la suite, l'insécurité alimentaire reste forte et touche aujourd'hui 76% de la population congolaise, alors que l'alimentation représente 62,3% des dépenses totales des ménages congolais;
- le taux d'accès de la population à l'électricité reste très faible : 6% sur le plan national (1% en milieu rural, 30% pour les villes) alors que la moyenne en Afrique subsaharienne est de 24,6% ;
- enfin, le chômage, surtout des jeunes (15-24 ans), alimenté par la forte croissance démographique, reste à un niveau très élevé – 18% au niveau national – et touche particulièrement les jeunes urbains (32%).

Les multiples réformes entreprises et la forte croissance économique enregistrée au cours de la décennie écoulée laissent présager une amélioration notable des conditions socio-économiques de la population dont les revenus proviennent essentiellement du secteur informel.

Toutefois, depuis quelques années, la RDC développe sa vision de développement vers l'émergence à l'horizon 2050. Celle-ci est matérialisée dans la *Révolution de la modernité* dont la planification est séquencée en trois phases, à savoir :

- entre 2012 et 2020, la RDC devra passer d'un pays à faible revenu à celui de pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture ;
- entre 2020 et 2030, la RDC passera au statut de pays émergent par une industrialisation intensive grâce au développement du secteur énergétique en appui aux secteurs des industries minières et agricole ;
- entre 2030 et 2050, la RDC devra faire du statut de pays émergent à celui de pays développé par une économie verte et une société de connaissances.

3.2. Principaux défis de développement socio-économique et environnemental.

Depuis 2012, la RDC s'est engagée dans un processus d'intégration de la problématique des changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que sa prise en compte dans la planification nationale de développement. Ceci repose sur les cadres et mesures existants, notamment :

- la Stratégie-Cadre Nationale REDD pour une réduction sensible de la déforestation et de la dégradation forestière;
- le Programme d'action National d'Adaptation aux effets de changements climatiques (PANA) pour améliorer la résilience du pays face aux changements climatiques ;
- la Stratégie Nationale de Développement Sobre en Carbone pour un développement national exempt d'émissions des GES ou avec des émissions minimales des GES ;
- le développement de l'électrification décentralisée en vue de rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles ;
- la promotion des sources alternatives de l'énergie telles que le solaire, la géothermie en vue de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale;
- le développement de réseaux et de modes de transport (substitution du fuel par l'électricité dans le transport ferroviaire, renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation) pour une réduction sensible des émissions des GES dans le secteur des transports de masse ;
- la récupération des gaz du puits de pétrole pour leur réutilisation comme source de production énergétique, principalement dans le secteur résidentiel ;
- la gestion durable des déchets en vue de la bio-méthanisation pour la production de l'énergie électrique.

En termes de défis socio-économiques et environnementaux, on peut relever que la RDC, avec une superficie d'environ 152 millions d'hectares de forêts (soit 60% du territoire), possède la seconde plus grande étendue de forêts tropicales du monde. Cependant, le taux de déforestation est estimé de 0,2 à 0,3 % dont les principales causes sont l'agriculture sur brûlis et l'utilisation de bois de chauffe. Cela fait que d'ici 2030, la RDC perdrait 12 à 13 millions d'ha de forêts, avec pour conséquence une émission d'environ 400 MtCO_{2e} à cet horizon.

En contraste avec la forte croissance démographique de 3,1 % pour une population estimée à environ 75 millions d'habitants, la régression des activités agricoles, de l'élevage et de la pêche constitue la principale cause de l'insécurité alimentaire qui affecte 69 % de la population. Seules 10% d'environ 80 millions d'ha de terres disponibles sont en cours d'exploitation.

Par ailleurs, la destruction de la quasi-totalité des infrastructures de transport routier et fluvial ont augmenté l'enclavement des plusieurs villes, territoires et provinces. Cela a réduit considérablement les échanges économiques et la génération de plus-values sur les produits forestiers et agricole de base.

En outre, en dépit d'un potentiel hydroélectrique exceptionnel (> 100.000 MW), le taux de desserte en électricité (hors Kinshasa) est < 5% ; le bois de chauffe constitue quasiment la seule source d'énergie domestiques.

Enfin, en plus de la fragilité accrue de la zone côtière, les impacts du CC se manifestent désormais sur tout le territoire notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'accès aux ressources, ce qui induit une forte vulnérabilité en matière de sécurité alimentaire et de santé publique.

Ainsi, malgré l'élaboration de nombreux documents stratégiques et de plans d'actions dans divers domaines, le manque de financement a limité la mise en œuvre d'actions à grande échelle dans le secteur de l'environnement. Dans l'ensemble, les actions menées ont été financées par divers partenaires au développement, et se sont focalisés sur la conservation des forêts et de la biodiversité, à travers le renforcement des capacités et la gestion durable des ressources naturelles au niveau local.

Dans ce domaine, les principaux défis demeurent le manque de moyens pour la mise en œuvre des principales réformes légales et institutionnelles, notamment : (i) absence des textes d'application de la loi-cadre sur l'environnement ; (ii) le manque de collaboration intersectorielle dans un contexte de conflits de compétences entre différents secteurs (miniers, agricoles, forestiers); (iii) l'absence de véritable politique dans le secteur de l'environnement.

L'adaptation constitue le parent pauvre de la question de la lutte contre le changement climatique en RDC. En effet, le pays ne dispose pas encore d'un plan national d'adaptation au changement climatique, ni d'un document de politique sur la question, mais seulement d'un document-programme, le PANA, dont la lecture montre bien que, pour l'heure, la politique d'adaptation nationale est principalement orientée vers l'agriculture, qui occupe 70 % de la population active du pays, le relèvement communautaire et la zone côtière. La politique d'adaptation des divers secteurs et les modes de vies vulnérables au changement climatique autres que l'agriculture n'est pas encore clairement définie. Pourtant, le besoin de politique d'adaptation reste réel dans les secteurs clés de développement.

C'est dans ce contexte que la RDC a initié, en 2014, le processus d'élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques (PNA), pour développer la résilience du pays et lutter contre la vulnérabilité induite par les risques climatiques. Ce processus multisectoriel consiste en l'intégration de l'adaptation aux effets pervers des changements climatiques dans la planification stratégique de développement, tant au niveau national, provincial, que déconcentré.

L'étendue géographique de la RDC est très hétérogène sur le plan climatique, incluant un large éventail de climats. Ceci constitue un facteur de grande vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques et nécessiterait beaucoup d'options d'adaptation. Il est dès lors très important que toute analyse des conditions futures des changements climatiques tienne compte des aspects locaux de la variabilité spatiale et de la vulnérabilité locale qui en résulterait.

3.3. Analyse situationnelle des changements climatiques

3.3.1. Analyse des scénarios

Les études réalisées dans le cadre de la troisième communication nationale (MECN-DD, 2014) montrent que les impacts du changement climatique sur *la température* conduisent à une variation de température de l'ordre de 1 et 2°C en 2050 et 1,5 et 3°C à 2100 dans le scénario d'émission faible B1, et entre 3 et 5°C dans le cas de scénario d'émission élevée A2.

L'évapotranspiration actuelle et *l'évapotranspiration potentielle*, simulées à l'horizon 2046-2065 grâce au modèle hydrologique PITMAN pour la station de référence Bukama, montrent une augmentation de l'ordre de 10 à 15% en comparaison à la période historique de référence.

Par ailleurs, l'analyse des tendances futures **des pluies** à différent intervalle de temps (interannuelle et décennale) montre qu'il y a une légère différence entre les moyennes annuelles aux horizons 2046-2065 et 2081-2100, ce qui refléterait les tendances de la variabilité de la période historique de référence. Cependant, il y a lieu de noter une perturbation importante de la distribution saisonnière des pluies aux horizons 2046-2065 et 2081-2100.

Ce changement dans la distribution des caractéristiques des pluies associées à l'augmentation des températures entraîneront la recrudescence des phénomènes hydrologique extrêmes, telles que les inondations et sécheresses, le phénomène d'érosion et la perturbation des services rendus par les écosystèmes aquatiques, à savoir : fournir l'eau domestique, hydroélectricité, irrigation, navigation, etc.

Quant aux scénarios *d'élévation du niveau de la Mer*, l'analyse de la série temporelle de la hauteur du niveau de la mer sur la zone côtière de Janvier 1993 à décembre 2012 montre une tendance à l'élévation du niveau de la mer de 2,16 mm par an, soit une élévation de près de 4,032 cm sur deux décennies (Longadjo, 2014).

3.3.2. Vulnérabilité aux changements climatiques en République Démocratique du Congo

La RDC a réalisé l'évaluation des risques et de la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en 2006 (PANA), couvrant tout le pays et cernant les activités d'adaptation urgentes et immédiates qui répondent aux effets néfastes actuels et anticipés des changements climatiques, y compris des événements extrêmes.

Le PANA a permis d'identifier cinq principaux risques climatiques qui menacent le vécu

quotidien des populations. Il s'agit de : pluies intenses, érosion côtière, inondations, crises caniculaires, et sécheresses saisonnières. Toutefois, les pluies intenses, les sécheresses saisonnières ainsi que les inondations, constituent, respectivement, les crises climatiques à grand impact.

La vulnérabilité au changement climatique des secteurs clés est décrite ci-après :

3.3.2.1. Les ressources en eau

L'analyse des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau, notamment sur base du modèle MCG CCCMA à l'horizon 2046-2065 appliqué à la station de Bukama, dans le sous bassin de Lualaba, ne montre pas une grande variation de débits des cours d'eau en dépit de l'augmentation de la pluviométrie. La recharge et le ruissellement total sont affectés par l'augmentation de l'évapotranspiration.

Toutefois, de manière générale, il est attendu en RDC un accroissement de la pluviométrie annuelle moyenne dans plusieurs régions du pays, tandis que des événements climatiques extrêmes augmenteront en intensité et en fréquence. D'autre part, une pluviométrie réduite sera observée dans la partie sud du pays, notamment dans la ceinture des savanes tropicales, où vit plus de 70% de la population rurale. Par exemple, d'ici à 2020, l'ancienne province du Katanga, pourrait connaître une saison de pluies substantiellement plus courte par rapport à aujourd'hui, une nette baisse des précipitations, une diminution du nombre de jours des pluies associée à une augmentation de la température moyenne. Cette situation fait craindre des graves épisodes des sécheresses ayant une incidence négative sur l'approvisionnement en eau et le développement des cultures et conduire à une désertification à long terme.

Les variations des précipitations associées à celles des températures pourraient entraîner une modification du ruissellement, une diminution des écoulements, une augmentation de l'érosion hydrique, la diminution de la disponibilité en eau dans les barrages et les réservoirs ainsi que la diminution de la recharge des nappes phréatiques et alluviales. En raison de l'augmentation de l'évaporation, un assèchement rapide des points d'eau serait un impact prévisible.

3.3.2.2. Les Forêts

Les projections faites à l'horizon 2050 sur la dynamique du couvert forestier, dans la région de Gemena – Budjala – Kungu au niveau de la Province de l'Equateur montrent que les forêts présentent une vulnérabilité liée essentiellement à la pression anthropique. Cette région fait partie de la zone écologique des forêts denses humides de la cuvette centrale congolaise, et présente une forte densité démographique.

Les impacts suivants devraient subvenir sur l'équilibre naturel du milieu concerné suite à cette déforestation effrénée :

- une modification de l'écologie du milieu ;
- une régression de la capacité de stockage de CO₂ dans la zone ;
- une modification de la composition floristique de la zone, avec son implication (i) sur la biodiversité originelle par une modification des habitats naturels, (ii) l'apparition éventuelle de certaines maladies et des insectes nuisibles, et (iii) une modification de symbioses existantes entre certaines espèces présentes dans la zone ;

- un risque de plus en plus accru de feux de brousse suite à la sécheresse de la litière dans le sous-bois ;
- des changements au niveau de la capacité de la végétation en place dans la conservation des sols.

3.3.2.3. L'agriculture

Le secteur agricole est très vulnérabilité aux changements climatiques, à cause notamment de la variabilité extrême des paramètres climatiques, surtout de la pluviométrie.

Les sécheresses saisonnières provoquent de graves perturbations des calendriers agricoles, alors que l'agriculture est de type pluvial, et affectent sensiblement la production, partant la sécurité alimentaire des communautés, particulièrement en milieu rural, et entretient la pauvreté car l'agriculture constitue le principal moyen de subsistance dans ces milieux.

Par ailleurs, les risques climatiques identifiés au niveau de l'agriculture sont exacerbés par un système de production dépendant de la pluie, une agriculture de subsistance, des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement, les perturbations du calendrier agricole et l'absence du système d'information et de gestion des risques climatiques. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire sera difficile à assurer dans un futur proche entraînant un risque accru de famine.

Les impacts spécifiques sur le secteur agricole incluent : (i) une baisse des rendements des principales cultures vivrières (manioc, maïs, riz, arachide, haricot et niébé), (ii) une dégradation physique et chimique des sols entraînant une diminution de la productivité agricole et des ressources végétales de pâture pour les animaux ; (iii) l'exacerbation des conflits fonciers.

L'élevage du bétail pourrait être affecté par la sécheresse et l'augmentation des températures, avec comme corollaire, la diminution de fourrage et l'assèchement des points d'abreuvement, car en RDC, l'alimentation du bétail est essentiellement basée sur la disponibilité en ressources naturelles (pâturages), et les risques qui pèsent sur le cheptel pourraient conduire à un abandon de l'élevage.

3.3.2.4. Secteur santé

En République Démocratique du Congo, les risques sanitaires potentiels liés au changement climatique sont : les épidémies dues aux maladies sensibles aux facteurs climatiques et météorologiques, les stress thermiques liés aux crises caniculaires, et les maladies dues à la contamination saline des eaux douces suite à l'élévation du niveau de la mer.

De toutes les pathologies potentiellement liées aux changements climatiques étudiées dans le cadre de la troisième communication nationale, seules le paludisme et les AVC ont montré une corrélation significative avec les paramètres climatiques, notamment les températures.

Par ailleurs, les augmentations des températures moyennes durant la saison des pluies pourraient créer des conditions thermiques favorables au cycle de transmission et de survie des vecteurs de certaines maladies notamment la malaria, la méningite, la rougeole et les maladies cardio-respiratoires, et occasionner une transmission assez élevée de ces maladies.

3.3.2.5. Zone côtière

L'érosion côtière constitue un des problèmes préoccupants de la zone côtière de la RDC. Elle agit sur les infrastructures socio-économiques situées non loin du linéaire côtier bâties sur les sols constitués de matériaux tendres (sables et grès).

Les résultats d'une étude récente (Ndoko, 2015) réalisée dans la zone située entre la pointe de Banana, située à l'embouchure du fleuve Congo et l'estuaire de la rivière Kumbi, dans le territoire de Muanda, montrent qu'entre 1988 et 2015, le recul du trait de côte a été évalué à 96,2 m dans la zone étudiée (41,2 m entre 1988 et 2002 et de 55 m entre 2002 – 2015, soit respectivement un retrait moyen du trait de côte de 2,9 m/an et 4,2 m/an). Il apparaît ainsi que la dynamique érosive a évolué de 44 % entre ces deux périodes. Entre 1988 et 2015, le territoire de Muanda a connu une perte totale de sa superficie de 0,56 Km², soit 56 ha, par érosion côtière.

Par ailleurs, les inondations observées dans la zone côtière de la RDC sont la conséquence de l'exacerbation de la dynamique océanique, notamment des marées hautes, en conjonction avec les crues du fleuve Congo et le ruissellement de surface.

3.3.2.6. L'énergie hydroélectrique

Les principaux facteurs de la vulnérabilité du secteur de l'énergie hydroélectrique sont liés à la sécheresse, aux pluies intenses et aux inondations.

La sécheresse affecte la baisse de la production hydroélectrique. Ce qui entraîne la baisse d'activités industrielles, la perturbation des activités de ménage, la baisse de tirant d'eau pour le transport par voie fluviale des produits pétroliers et fossiles etc.

Pluies intenses et les inondations créent le dysfonctionnement des infrastructures de production et de transport d'énergie. Les impacts potentiels attendus sont : les inondations des infrastructures hydroélectriques, l'écroulement des pylônes et /ou des pipes lines de transport énergétique suite aux érosions, les perturbations de la desserte en électricité et augmentation de l'utilisation de l'énergie fossile, l'augmentation de la couverture nuageuse avec baisse de rayonnement solaire, l'ensablement des cours d'eau et canaux d'aménage des barrages. Par ailleurs, la variabilité des débits entraîne une grande fluctuation du potentiel Hydroélectrique.

3.4. Contribution de la RD Congo aux émissions de GES au niveau mondial

3.4.1. Émissions des GES au niveau national

Le dernier inventaire des GES publié en en 2014 (Troisième communication nationale) montre que les émissions du pays pour la période de 2000-2010 sont dominées par le secteur «Utilisations des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie - UTCATF» avec près de 92% des émissions, suivi de loin par les secteurs Agriculture (3,8%) et Energie (3,4%).

Les émissions nettes des GES sont largement dominées par celles de CO₂, qui contribuent dans tous les cas à plus de 81%, suivies de loin par celles de CH₄ (entre 13 et 14,5%).

La figure 1 ci-après donne la répartition des émissions par secteur, tous les principaux gaz étant confondus.

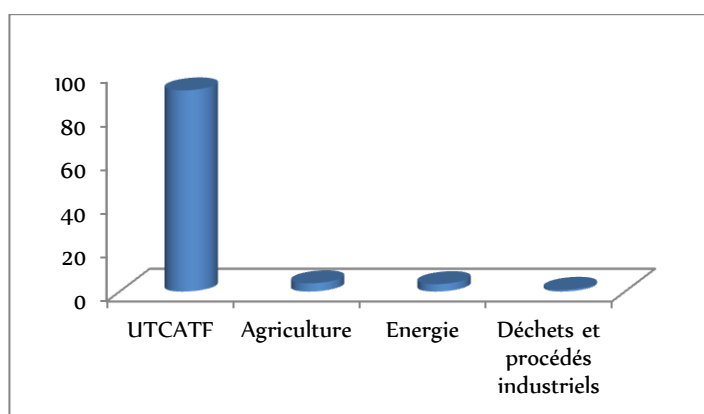


Figure 1 : Emissions des GES par secteur

Les émissions du secteur UTCATF ont été évaluées à 220 Mt CO₂e pour l'année 2010 et résultent de la conversion des forêts en prairies, la variation dans le stock de biomasse et l'utilisation des sols.

Quant à l'Agriculture, les émissions approximatives de ce secteur varient autour de 8,5 Mt CO₂e pour l'année 2010 et sont liées à la fermentation entérique, aux sols cultivés, au brûlage des savanes, et au brûlage des résidus agricoles.

Les émissions du secteur énergétique dérivent principalement des sources des combustibles fossiles solides et les produits pétroliers utilisés en combustion stationnaire dans les industries énergétiques (centrales thermiques) ou en combustion mobile dans les transports. Elles sont évaluées à 11 Mt CO₂e en 2010. Par ailleurs, le sous-secteur résidentiel est caractérisé par une consommation de l'énergie-bois (90%), alors que les 10% restants sont partagés entre le pétrole lampant et l'électricité.

Il faut noter que le bilan net des émissions/absorptions des GES de la RDC est passé d'une absorption nette de 80 MtCO₂éq en 2000 à des émissions de 37 MtCO₂éq en 2010. De ce fait, la RDC a perdu dès 2008, son « caractère puits ».

Par ailleurs, la contribution de la RDC aux émissions globales des GES est très basse (environ 0,5% en 2010) et l'intensité de GES par rapport au Produit Intérieur Brut (PIB) est aussi très faible.

Toutefois, selon les études réalisées sur le potentiel REDD+ de la RDC (2009) sur base du scénario du maintien du statu quo (BAU - *Business As Usual*), il est estimé qu'en 2030 les émissions du secteur UTCATF seront de 397 Mt CO₂e, 17,24 Mt CO₂e dans le secteur Energie et de 18,98 Mt CO₂e pour le secteur Agriculture, soit un total de 433 Mt CO₂e.

3.4.2. Contribution de la RD Congo à la réduction des émissions de GES

La stratégie et le plan d'investissement REDD+ s'attaquent aux moteurs actuels et futurs de la déforestation et concourt au développement du pays en assurant sa transition vers l'économie verte. La stratégie permet d'agir au-delà des forêts, en s'investissant également à d'autres secteurs (agriculture durable, accès à l'énergie, gouvernance, aménagement du Territoire, sécurisation Foncière et maîtrise de la dynamique démographique, pour maîtriser la déforestation et la dégradation des forêts.

Par ailleurs, le Programme d'investissement pour la Forêt (PIF) appuie les efforts du pays vers

la REDD+, en fournissant des capitaux nécessaires aux investissements publics et privés pour la gestion améliorée des paysages forestiers, notamment dans le bassin de Kinshasa et de Mbuji-Mayi & Kananga et de Kisangani. Ces efforts permettent d'augmenter les puits nationaux de gaz à effet de serre, sans oublier la protection des moyens d'existence de la population.

Au niveau du secteur Agriculture, le plan directeur du développement du secteur prévoit l'atteinte de l'objectif de l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2025 pour satisfaire le besoin d'une population de plus de 100 millions d'habitants. Ce plan prévoit de doubler l'étendue des superficies agricoles actuellement mise en valeur et l'amélioration des pratiques et itinéraires techniques par la modernisation et la mécanisation du secteur.

En ce qui concerne le secteur Energie, la RDC a adopté une politique visant une couverture progressive des besoins en électricité dans tous les secteurs d'activités (domestiques, publics, et industriels) sur tout le territoire national et développer concomitamment une politique d'exportation d'une partie de l'énergie électrique, par un approvisionnement en électricité dans les meilleures conditions de fiabilité, de prix et de protection des écosystèmes.

3.4.3. Contribution aux efforts globaux d'atténuation dans le cadre de la CPDN de la RDC.

Dans le cadre de sa contribution aux efforts globaux d'atténuation, la RDC, vue la dynamique de son développement, s'est engagée de manière conditionnée, à réduire ses émissions de 17% d'ici 2030 par rapport aux émissions du scénario statu quo (430 MtCO₂e), soit une réduction d'un peu plus de 70 Mt CO₂e.

3.5. Cadre politique et institutionnel en matière de changement climatique

Au plan juridique, la RDC a ratifié la majorité des Accords Multilatéraux sur l'Environnement, notamment la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, le Protocole de Kyoto, la Convention de lutte contre la Désertification, la Convention sur la Biodiversité, etc. Dans la mise en œuvre de ces accords, des actions importantes ont été menées, notamment l'élaboration et l'adoption de textes législatifs et réglementaires pour gérer les questions environnementales, notamment celles liées aux changements climatiques.

3.5.1. Politiques, lois et stratégies relatives aux changements climatiques en vigueur en RDC

La vision politique climatique actuelle de la RDC prend en compte des différents secteurs de développement, environnementaux et non environnementaux et vise à agréger les conséquences possibles du changement climatique dans les évaluations des politiques, en vue de minimiser les contradictions entre les politiques climatiques et les autres politiques sectorielles.

Ainsi, plusieurs documents stratégiques ont été produits afin de lever les défis de la croissance, de la pauvreté, de la gestion des ressources naturelles et ceux liés à l'environnement, en particulier les changements climatiques. Les documents et processus pertinents ayant intégré la dimension des changements climatiques sont :

- ***Document de Stratégie pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSCR-2)***

Le DSCR-2, document stratégique de référence pour le quinquennat 2011-2015 repose sur quatre grands piliers: (i) Renforcer la gouvernance et la paix, (ii) Diversifier l'économie, accélérer la croissance et promouvoir l'emploi, (iii) Améliorer l'accès aux services sociaux de base et renforcer le capital humain et (iv) Protéger l'environnement

et lutter contre les changements climatiques.

Par ailleurs, chaque province dispose d'un Plan Quinquennal de Croissance et de l'Emploi (PQCE), en cours de révision présentement, et d'un Plan d'Actions Prioritaires (PAP).

Il faut noter que le gouvernement s'est engagé depuis 2013 dans une étude nationale de prospective pour matérialiser la Vision 2035. Par ailleurs, Un Plan National Stratégique pour le Développement (2016-2020) est en cours d'élaboration pour remplacer le DSCR-2 qui s'est achevé en 2015.

▪ ***Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB)***

Le document du PNEFEB traduit les grandes orientations stratégiques et les mesures prises et/ou envisagées par la RDC pour protéger l'environnement et gérer durablement les ressources naturelles renouvelables, dans la perspective de la réduction de la pauvreté des populations congolaises et de la satisfaction des attentes non seulement de la communauté nationale, mais aussi de la communauté internationale.

Le PNEFEB est un cadre stratégique global d'interventions dans les secteurs de l'environnement, des forêts, des ressources en eau et de la diversité biologique dont les axes stratégiques d'intervention sont alignés sur les directives de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC), notamment le Plan de convergence sous régional de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et de Southern African Development Community (SADC), sur un horizon de 10 ans.

Les axes stratégiques d'intervention du PNEFEB sont : (i) Protection de l'environnement, (ii) Gestion des ressources forestières, (iii) Gestion des ressources en eau, (iv) Conservation de la diversité biologique et (v) Renforcement institutionnel et des capacités.

Chaque axe stratégique d'intervention est articulé en six composantes: (i) Amélioration du cadre de vie dans le respect de l'équilibre écologique, (ii) Surveillance continue de l'environnement, (iii) Gestion durable des terres, (iv) Lutte contre les changements climatiques, (v) Valorisation des services environnementaux et (vi) Mécanismes procéduraux environnementaux.

▪ ***Programme d'Action National d'Adaptation au Changement climatique /PANA***

La RDC dispose d'un Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) depuis 2006, avec comme objectif de développer un programme couvrant tout le pays et cernant les activités d'adaptation urgentes et immédiates qui répondent aux effets néfastes actuels et anticipés des changements climatiques, y compris des événements extrêmes.

Ce programme a permis d'identifier dix options prioritaires d'adaptation en RDC portant sur : (i) la sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales /urbaines (agriculture, électrification, accès à l'eau, voies de communication, lutte contre l'érosion etc) ; (ii) la gestion rationnelle des ressources forestières et (iii) la protection des zones côtières.

- **Stratégie Cadre Nationale REDD+ de la RDC**

La Stratégie cadre nationale REDD+ constitue un support de discussion, de sensibilisation et de dialogue à plusieurs niveaux. Elle présente une vision stratégique et pose le cadre programmatique d'une politique REDD+ nationale qui vise à agir sur les moteurs de la déforestation directs et indirects. Elle s'appuie sur un consensus national quant aux principales causes de déforestation et de dégradation des forêts.

- **Le Plan National d'Adaptation de la RDC aux changements climatiques**

La RDC a initié en 2014, le processus d'élaboration du Plan National d'adaptation aux changements climatiques (PNA), avec le soutien du Programme d'appui global aux plans nationaux d'adaptation du PAG-PNA, pour développer la résilience du pays afin de lutter contre la vulnérabilité induite par les risques climatiques. Ce processus multisectoriel consiste en l'intégration de l'adaptation aux effets pervers des changements climatiques dans la planification stratégique de développement, tant au niveau national, provincial, que déconcentré.

Les principaux axes d'intervention de cette initiative comprennent notamment le soutien à l'élaboration des politiques, stratégies et plans à tous les niveaux (national, provincial, et local) en vue de l'intégration de la dimension de l'adaptation aux changements climatiques dans la planification stratégique pour un développement durable et la mise en œuvre des mesures d'adaptation appropriées au niveau local.

Dans le cadre du processus PNA, il s'agira de mettre en cohérence une planification au développement durable et la vision politique des Plans de Développement prioritaires calqués sur le mandat quinquennal des gouverneurs, dans le contexte d'une décentralisation promue par la constitution de la RDC. Il faudra aussi créer des synergies entre l'adaptation et l'atténuation et se fonder sur les avancées réalisées dans le cadre du REDD+.

- **La Stratégie de développement sobre en carbone**

La RDC s'est engagée depuis 2012 à renforcer ses capacités dans la formulation de la stratégie de développement sobre en carbone avec comme objectifs un développement national exempt d'émissions des GES ou avec des émissions minimales des GES ;

- **Le document de politique du secteur de l'électricité en RDC (2009)**

La politique du secteur de l'électricité en RDC vise à rapprocher les centres de production des centres de consommation et ainsi favoriser l'émergence des micro-activités industrielles. C'est dans ce cadre que le Pays s'est doté d'un Atlas des énergies renouvelables en 2014 en vue de la promotion des sources alternatives de l'énergie telles que le solaire, la géothermie afin de les substituer aux énergies fossiles dans les différents secteurs de la vie nationale;

Par ailleurs, le Pays entend développer des réseaux et des modes de transport (substitution de fuels par l'électricité en ce qui concerne le transport ferroviaire, le renforcement de la législation en ce qui concerne l'âge des véhicules à l'importation) avec comme objectif la réduction sensible de émissions des GES dans le secteur des transports de masse. En outre, la récupération des gaz du puits de pétrole est aussi envisagée avec

comme objectif la réutilisation de ces gaz comme source de production énergétique surtout dans le secteur résidentiel. Enfin, la gestion durable des déchets est envisagée dans l'optique de la bio-méthanisation pour la production de l'énergie électrique.

3.5.2. Capacités institutionnelles et techniques en matière de changement climatique

Le Ministère de l'Environnement Conservation de la Nature et Développement Durable (MECN-DD) assure la cohérence de l'action de l'Etat en matière de l'environnement et de la gestion des forêts, tandis que la Direction de Développement Durable (DDD) du MEDD est l'organe gouvernemental en matière des négociations internationales et de la coordination des actions relatives aux changements climatiques, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification en République démocratique du Congo. Cette Direction coordonne les activités et les projets mis en œuvre dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation.

Un Comité de Pilotage de la Politique nationale de l'Environnement, au sein duquel siègent les représentants des divers ministères, les secrétariats généraux des administrations publiques, les universités, les centres de recherche et de la société civile, assure la cohérence et le suivi de la mise en œuvre des différentes initiatives.

4. IDENTIFICATIONS DES PRIORITÉS.

Les priorités identifiées dans le Document de Politique, Stratégie et Plan d'Actions en matière de changement climatique s'ajustent des engagements de la RDC par rapport à ses efforts de réduction des gaz à effet de serre et au respect de sa trajectoire de développement de la RDC, dans la cadre de son émergence.

Les actions proposées concourent à la mise en œuvre des programmes atténuation des GES et adaptation en vue d'améliorer la résilience du pays aux changements climatiques.

Il y a lieu de rappeler que l'inventaire des gaz à effet de serre a fait apparaître les principaux secteurs émetteurs. Il s'agit principalement de l'Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et foresterie, suivi de loin de l'agriculture, de l'énergie. Pour le reste, les émissions sont négligeables.

Par ailleurs, cinq principaux risques climatiques (pluies intenses, érosion côtière, inondations, crises caniculaires, et sécheresses saisonnières) à grand impact, menacent le vécu quotidien des populations et causent notamment des pertes en vies humaines, la destruction des infrastructures, les érosions, la destruction des habitats particulièrement des pauvres en zones urbaines et accentuent la vulnérabilité due aux maladies hydriques. Les sécheresses saisonnières provoquent de graves perturbations des calendriers agricoles.

En outre, le Programme national d'adaptation aux changements climatiques, PANA (MECN-DD, 2006) a établi une cartographie limitée de la vulnérabilité de la RDC face aux impacts des changements climatiques. Il a cependant révélé d'énormes préoccupations en matière d'agriculture, de ressources en eau et de zones côtières, qui induisent une forte vulnérabilité dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la santé. Le PANA aussi identifié trois axes d'interventions prioritaires en matière d'adaptation : (i) la sécurisation des moyens de subsistance et des modes de vie des communautés rurales/urbaines ; (ii) la gestion rationnelle

des ressources forestières, et (iii) la protection et préservation des écosystèmes vulnérables des zones côtières.

Ainsi, pour l'adaptation, les options à développer portent principalement sur le secteur d'agriculture, le secteur d'énergie et du transport avec un accès sur le renforcement de l'alimentation en eau potable, de l'assainissement et de la gestion des déchets, le renforcement des mesures de conservation de la biodiversité et d'intégration des population dans le secteur forestier et la protection intégrée des zones côtières".

Ces options seront traduites sous forme de programmes évitant les actions isolées et disparates. Les zones d'intervention bénéficieront d'un paquet d'activités qui renforce le processus de relance économique sobre en carbone, l'accès aux services sociaux de base, la croissance verte, et la lutte contre le CC en termes de réduction des GES et d'adaptation à ses effets néfastes. En effet, certaines mesures d'adaptation proposées visent à apporter une réponse aux actions d'atténuation dans les secteurs de l'énergie et du transport, car les résultats escomptés des initiatives relatives à l'amélioration de l'accès à l'énergie propre (hydroélectrique) et le transport vont induire une amélioration globale du cadre de vie, susceptible d'augmenter les rejets des eaux usées et des déchets.

Le traitement de ces nuisances additionnelles dans le cadre des efforts d'adaptation contribue à l'atténuation significative des émissions des gaz à effet de serre. Il s'agit donc de mesures complémentaires à co-bénéfiques: atténuation/adaptation.

En ce qui concerne l'atténuation, les proposées concernent les trois plus important secteurs à savoir l'agriculture, les forêts et l'énergie. Les secteurs Procédés Industriels et Déchets ne sont pas pris en compte étant donné leur contribution minimale au bilan des émissions des GES en RDC.

Dans le secteur de l'agriculture, les initiatives portent sur la sédentarisation agricole, le développement de l'agriculture intensive et de l'agro-industrie. En ce qui concerne le secteur des forêts, les mesures d'atténuation relèvent de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts ainsi que du renforcement du stock de carbone. Enfin dans le secteur de l'énergie, les mesures portent sur l'hydro-électrification, l'amélioration de la filière bois-énergie et l'amélioration du transport.

Le contexte national se présente comme suit : (i) superficie forestière de la RDC de l'ordre de 152 millions d'ha en 2010 (MEDD, 2015), (ii) taux de déforestation observée entre 1990 et 2010 de l'ordre de 0,32% (MEDD, 2015) ; (iii) déforestation et dégradation forestière essentiellement provoquée par l'agriculture commerciale (~40%) et vivrière (~20%) et par la coupe du bois de chauffe (~20%). Il est prévu l'appui des projets permettant de planter environ 3 millions d'hectares de forêt au plus tard en 2025 dans le cadre des programmes d'afforestation et de reforestation, ce qui permettrait de séquestrer environ 3 millions des tonnes de CO₂.

4.1. Les Priorités du Pays par rapport à l'adaptation aux changements climatiques

Il s'agit de l'intégration effective de mesures d'adaptation dans tous ces secteurs, pour accroître les bienfaits et la durabilité des initiatives de développement et s'inscrire dans le cadre des politiques et stratégies du gouvernement en l'appuyant avec des mesures transversales intégrant les dimensions environnement, durabilité et adaptation aux changements climatiques.

Les options proposées pour l'adaptation au CC concernent :

- (i) la promotion des moyens de subsistance résilients face au changement climatique par :
 - Une diversification des revenus (agricultures, forêt, autres), diversification des sources d'énergies (fossiles, nouvelles formes d'énergies renouvelables), etc.
 - Un renforcement des capacités de planification des acteurs au développement et
 - Un renforcement des capacités de l'amélioration de la gestion des risques des acteurs au développement ;
- (ii) la Réduction des Risques de Catastrophes afin de contrer l'impact des aléas, particulièrement sur : (i) les ménages vulnérables (pauvres,...) et (ii) les individus vulnérables (femmes, jeunes ruraux, personnes atteintes de VIH Sida, etc.)
- (iii) le Renforcement des capacités de la société civile locale et des institutions gouvernementales provinciales et locales afin qu'elles puissent apporter un meilleur soutien aux communautés, ménages et individus dans leurs efforts d'adaptation ;
- (iv) le Plaidoyer et la mobilisation sociale, afin d'appréhender les causes sous-jacentes de la vulnérabilité, comme: la mauvaise gouvernance ; le manque de contrôle de l'accès aux ressources ; l'accès limité aux services de base (eau potable, assainissement, électricité, gestion des déchets, ...).

4.2. Les Priorités du Pays par rapport à l'atténuation

4.2.1. Réduction de la déforestation et de dégradation des forêts et consolidation du stock de carbone

1°. Afforestation et Reforestation

- reforestation (reboisement) de 19 % de 4 millions d'ha de forêts dégradées ou déboisées;
- afforestation (ou boisement) de 15% de 7 millions d'ha d'aires marginales ,
- mise en place des incitations financières pour la reforestation et la réduction du taux de déforestation et de dégradation,
- amélioration de la gestion des aires protégées pour contribuer à la séquestration du carbone et la conservation de la Biodiversité.

2°. Gestion durable de l'exploitation du bois d'œuvre

- Diversification de l'exploitation des essences industrielles et augmentation du volume exploité/ha et assurer la rentabilité économique et la viabilité environnementale (Plan de gestion, aménagements, inventaires, pistes, renforcement de la certification, etc.)
- Réglementation de l'exploitation artisanale ;
- mise en œuvre des techniques d'exploitation forestière à impact réduit (EFIR) via les formations, la sensibilisation et l'incitation financière).
- Appui au dispositif de surveillance et de prévention et de répression de la fraude.

3°. Gestion durable et réhabilitation des exploitations minières et pétrolières

- mise en place d'un système d'information et de suivi de l'exploitation minière et pétrolière
- Assurer la surveillance et la mise en œuvre obligatoire des Plan de gestion

Environnementale (PGE) et de la réhabilitation des sites après exploitation minière et pétrolières

4°. Lutte contre les feux de brousse

- Sensibilisation et éducation des populations pour lutter contre les feux de brousse
- mise en place des systèmes de surveillance et de plan de gestion des feux de brousses

4.2.2. Sédentarisation des pratiques agricoles dans l'objectif de réduction de l'agriculture vivrière sur brûlis.

1°. Amélioration de l'agriculture vivrière & petite échelle

- Adoption des nouvelles pratiques agricoles et aménagement des périmètres irrigués
- Encadrement et appui technique:
 - * organisation professionnelles des agriculteurs (coopératives, GIE) pour le contrôle intégrés amont/aval des filières (production, transformation, commercialisation),
 - * promotion de l'agroforesterie et les autres systèmes agrosylvo pastoraux, les plantations légumineuses fixatrices d'azote atmosphérique et l'arboriculture (en milieux érodés),
 - * introduction des bonnes pratiques agricole (gestion des jachères, promotion de l'utilisation des fertilisants naturels et/ou contrôlés, promouvoir les semences améliorées, Développement des filières d'approvisionnement en intrants, etc.) ;
- La vulgarisation agricole, la facilitation à l'accès aux mécanismes de financements (micros crédits, banques, etc.).

2°. Agriculture intensive & élevage

- Aménagement et équipement de terres à usage agricole intensif
- Promotion l'intégration de l'élevage à l'agriculture pour la production de fumure
- Valorisation des déchets et des sous-produits de l'élevage sous forme de biogaz et de fertilisants naturels

4.2.3. la réduction du consommation des bois-énergie et amélioration de l'accès à l'électricité et l'amélioration du transport urbain et interurbain.

1°. Hydro électrification rurale et urbaine

- Aménagement des centrales hydroélectriques (moyenne et petite taille) et remplacement de centrales thermiques existantes

2°. Promotion des foyers améliorés & amélioration de la carbonisation

- Promotion de l'emploi de foyers améliorés pour environ 3 millions de ménages
- Amélioration des rendements de carbonisation (de 12 -15% à 25 -30%)

3°. Plantations industrielles - Bois-énergie

- Mise en place des plantations à grande échelle pour subvenir à la demande en Bois-Energie.

4°. Amélioration du transport urbain et interurbain

- Doter les centres urbains (Kinshasa, Lubumbashi, Matadi) de plan directeur de circulation
- Améliorer le système de transport public (Bus, Rail, etc.) et doter des nouveaux équipements public
- Réhabiliter et promouvoir le transport multimodal pour les marchandises et les personnes

5. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'Accord de Paris (COP21) marque une rupture avec le modèle actuel de développement énergivore responsable du réchauffement planétaire et des changements climatiques.

La RDC est résolument engagée dans une vision de développement globale pour une transition vers une économie verte. Néanmoins, un élan de solidarité est requis pour compenser les pays comme ceux du bassin du Congo qui sont détenteurs d'importants stocks de carbone que fixent leurs patrimoines forestiers jusqu'ici largement préservés.

C'est pour cela que la RDC s'est associée volontairement à la communauté internationale en soumettant sa contribution nationale en vue de limiter la hausse de la température mondiale à 2°C à l'horizon 2050. Toutefois, la RDC saisit cette contribution comme une opportunité pour accélérer le rythme de son développement socioéconomique, améliorer son adaptation aux impacts ressentis du CC et réduire la vulnérabilité de sa population, dans le cadre de sa vision stratégique d'urgence à l'horizon 2030.

En effet, les ambitions de développement de la RDC se révèlent dans le cadre de la vision de la « Révolution de la Modernité » dont les principaux objectifs sont de faire du pays (i) un pool d'intelligence et de savoir-faire, (ii) un vivier de la nouvelle citoyenneté et de la classe moyenne, (iii) un grenier agricole, (iv) une puissance énergétique et environnementale.

Sur le plan stratégique, la RDC a opté de recourir à une approche mixte (actions et résultats) pour la mise en oeuvre des actions relevant tant de l'adaptation que de l'atténuation. Sur le plan opérationnel, la RDC se propose d'adopter une approche opérationnelle intégrée et multisectorielle pour la mise en œuvre des options retenues dans le cadre de sa PSPA-CC et d'instaurer à terme les principes et les pratiques d'un développement basé sur (i) le renforcement de la résilience aux effets néfastes du CC, au profit des populations pauvres et vulnérables du pays, (ii) la croissance verte, inclusive et sobre en carbone et (iii) l'augmentation de son stock de carbone et la préservation du rôle primordial de deuxième poumon de la planète que jouent les forêts tropicales du Bassin du Congo.

5.1. Gouvernance climatique et coordination des interventions

Les changements climatiques constituent une priorité de la gouvernance tant mondiale que nationale pour faire face efficacement aux défis de changements climatiques et pour en exploiter les opportunités. Elle implique le développement d'un Cadre juridique et institutionnel et la mise en place de mécanismes de gestion aux niveaux global, régional et national.

En conformité avec la vision inclusive de développement multisectoriel, intégré et durable associée à la PSPA-CC en RDC, le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et du Développement Durable (MECN-DD), à travers la Direction du Développement Durable (DDD), assurera le leadership de la mise en œuvre de la Politique et Stratégie Nationale en matière de changement climatique, dans une approche participative et intersectorielle. Le Ministère impulsera la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié afin d'améliorer la gouvernance climatique en RDC et contribuera à la mobilisation des ressources financières et initiera la création des organismes et agences techniques d'exécution indispensables à la mise en œuvre de la PSPA-CC.

Le MECN-DD s'assurera de relever les défis liés aux questions de conformité et de responsabilités et des engagements respectifs des différentes entités et institutions, y compris les engagements avec la gouvernance mondiale sur les changements climatiques, l'application et le respect des accords, les mécanismes de surveillance et de notification; et le renforcement des capacités en vue d'accéder aux financements climatiques.

Ces défis seront relevés avec l'implication active des diverses parties prenantes dans une approche multidisciplinaire, multisectorielle, multinationale, tant au niveau national que local.

Une base de données en matière de changements climatique sera installée au sein de la DDD avec l'appui d'une équipe multisectorielle et multidisciplinaire d'experts qui participeront notamment à la conception de la base, au développement des méthodologies, à la collecte et au traitement des données en vue d'alimenter les actions à développer dans le cadre du PSPA-CC.

Un Comité interministériel pour la planification et le suivi de mise en œuvre de la PSPA-CC associant les experts de l'administration, du milieu universitaire, de la société civile, et du secteur privé sera mis en place en tant que haute autorité pour la proposition, l'arbitrage et le suivi évaluation de la mise en œuvre de la PSPA-CC en RDC. Toutefois, la mise place de Comité requiert :

- l'adaptation du cadre législatif et réglementaire ;
- la mobilisation, la sensibilisation et le renforcement des capacités des partenaires institutionnels, des groupes cibles et des populations bénéficiaires ;
- la mise en place d'une Coordination Nationale pour la planification et le suivi de mise en œuvre de la PSPA-CC.

5.2. Financement

5.2.1. Approche de la mobilisation des ressources

Le MECN-DD assurera le leadership de mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PSPA-CC. Une stratégie de mobilisation de ressources et un cadre d'investissement devront être élaborés pour la mise en œuvre du Plan d'actions en matière de changement climatique.

Toutefois, la contribution des différents bailleurs et partenaires techniques au développement dans le secteur des forêts, de la biodiversité du changement climatique devrait être évaluée sur base des résultats de l'étude menée par la GIZ afin de mieux orienter les actions.

5.2.2. Sources potentielles de financements

- Contributions nationales : La RDC devrait aussi montrer son engagement à contribuer en espèces et/ou en nature pour témoigner de son engagement et garantir la pérennité des activités financées.
- Contributions bilatérales. La RDC bénéficie des appuis bilatéraux de la part des pays amis (Norvège, France à travers l'AFD, Belgique à travers la CTB, l'Allemagne à travers la GIZ et le KfW, le Japon et d'autres).
- Fonds Verts sur le Climat. Il y a une forte attente de la RDC pour appuyer les activités de la PSPA-CC.
- Initiatives régionales. Il existe des initiatives régionales qui financent les activités sur le climat comme le Fonds des Forêts sur le Bassin du Congo, la nouvelle initiative intitulée « Fonds régional de l'initiative pour la forêt d'Afrique Centrale, le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale lancée par la CEEAC (en cours de mise en place).
- Multilatéraux : La RDC bénéficie des appuis multilatéraux divers et des organisations de la conservation de la Nature : PNUE, PNUD, et partenaires techniques et financiers : délégation de l'UE, PNUD, FAO, BM, BAD, GIZ, Coordination des agences, Agence Française.
- Banques : On peut citer les contributions de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement. Notons aussi que la politique de la sous-région est de placer les financements multilatéraux dans la BDEAC (Banque des Etats d'Afrique Centrale).

5.3. Développement, recherche et transfert des technologies

Les transferts de technologies sobres en carbone vers les pays en développement sont nécessaires pour parvenir à stabiliser l'évolution du climat. Les efforts pour encourager le transfert de technologies sobres en émissions carbone dans ces régions doivent s'accompagner de politiques de renforcement de leurs capacités d'absorption de ces technologies.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a fixé l'obligation pour les pays développés "d'encourager, de faciliter et de financer, selon les besoins, le transfert ou l'accès de technologies et de savoir-faire écologiquement rationnels aux autres parties, et plus particulièrement à celles d'entre elles qui sont des pays en développement [...]". Dans ce processus, les pays développés [...] soutiennent le développement et le renforcement des capacités et technologies propres aux pays en développement" (article 4.5). En 2010, la Conférence de Cancún officialise la création d'un mécanisme technologique visant à accélérer le développement et le transfert de technologie.

Ce mécanisme constitue une opportunité technique et financière pour l'évaluation et la mise en œuvre de la stratégie de transfert de technologie et de renforcement des capacités pour la RDC qui devra élaborer son plan d'action de transfert de technologies écologiquement rationnelles.

Un document sur l'identification et évaluation des besoins technologiques et modalités de transfert des technologies propres en RDC a été élaboré en 2007 mais mérite d'être actualisé pour tenir compte des besoins de la PSNPACC et l'évolution de la RDC durant les 10 dernières

années. Ce document s'articule autour des points suivants : (i) identification des besoins technologiques pour les composantes agriculture, utilisation des terres et changements d'affectation des terres et forêts et énergie, procédés industriels et déchets, (ii) Observation systématique du climat (organisation de l'observation systématique du climat, différents types d'observations systématique du climat, état des lieux des observations météorologiques, idées de projets pour l'Observation systématique du climat; (iii) Programme national de renforcement des capacités (coût du plan stratégique, ressources internes, ressources externes, suivi-évaluation) Les besoins totaux en renforcement des capacités et en transfert des technologies étaient estimés à 58,738 Millions de Dollars US mais mériteraient d'être revus à la hausse. Cette action d'actualisation dudit document a été programmée pour évaluer les besoins en renforcement des capacités en matière d'atténuation.

5.4. Intégration des préoccupations des changements climatiques dans le plan national de développement

Compte tenu de la diversité des secteurs économiques énergivores et/ou émetteurs des GES qui sont susceptibles de participer à l'augmentation et/ou à la réduction des émissions des GES en RDC seraient en l'occurrence : l'Energie et les Energies Renouvelables, l'Agriculture, l'Industrie, les Transports, la Gestion des Déchets et l'Assainissement, la PSPA-CC devrait constituer une opportunité de taille pour la RDC qui pourrait engager un développement multisectoriel intégré tout en étant sobre en biomasse et énergies fossiles et donc faiblement émetteur de GES.

Dans cette vision de développement multisectoriel, intégré et durable, le Comité interministériel pour la planification et le suivi de mise en œuvre de la PSPA-CC, avec l'appui des parties prenantes au développement (pouvoir public dont représentants sectoriels et points focaux des conventions, traités et mécanismes environnementaux ; secteur privé ; société civile et minorités sociales), apporteront un appui conséquent MECN-DD dans l'intégration des risques climatiques dans les documents pertinents de planification nationale et provinciale.

Dans ce contexte, les principales missions attribuées à ce comité seront étendues à :

- intégrer des changements climatiques et des trois dimensions du développement durable dans les politiques et programmes nationaux de développement en concevant et en proposant aux décideurs, exécutifs et élus (parlementaires, sénateurs et élus locaux) les éléments et les modalités de cette intégration des changements climatiques et du développement durable dans le cadre stratégique national ;
- développer et entretenir le partenariat avec la communauté internationale en matière de développement durable et de climat ;
- inculquer le principe de précaution dans le rapport Homme-Nature en promouvant une approche adaptative basée sur une évaluation environnementale sociale et stratégique (EESS) dynamique eu égard aux informations scientifiques climatologiques et aux réponses éco systémiques et sociales ;
- renforcer les capacités des institutions en matière de développement durable et de climat à chaque alternance politique et législative ;
- assurer la mise à jour de la stratégie nationale en matière des changements climatiques, évaluer les besoins en transfert de technologie et en renforcement de capacités et mettre en œuvre les initiatives de développement durable. Il intègre dans

ses principes directeurs les questions liées à l'équité sociale et de croissance pro-population pauvre (concept genre, autonomisation des femmes, emploi vert en faveur des jeunes et protection des personnes vulnérables) ;

- Contribuer à la mobilisation des besoins financiers indispensables à la mise en œuvre de la politique climat, œuvrer à la mobilisation des ressources, affecter et veiller à l'efficacité des allocations financières et rendre compte de sa gestion aux partenaires financiers.

5.5. Adaptation du cadre législatif et réglementaire

Le Programme National Environnement, Forêts, Eaux et Biodiversité (PNEFEB), dans sa 2^{ème} Génération, reconnaît que l'administration publique est confrontée aux multiples défis et contraintes qui ne lui permettent pas de remplir convenablement sa mission : (i) le cadre institutionnel qui malgré les réformes demeure insuffisamment articulé (incapacité opérationnelle d'intervenir aux niveaux central et provinciale), (ii) manque de politiques cohérentes concernant le recrutement et la gestion rationnelle des ressources humaines ,(iii) insuffisance des textes en matière d'environnement et des ressources naturelles et inefficacité des systèmes de contrôle; (iv)insuffisance de la planification et du suivi-évaluation et l'absence d'un système de pilotage et de coordination des programmes et projets; (v) absence d'un système efficace et durable de mobilisation des ressources financières internes et inefficacité opérationnelle des structures chargées de la cohérence et de la gestion des efforts extérieurs.

Pour faire face à tous ces défis, le PNEFEB a prévu un axe stratégique visant à améliorer le cadre législatif et réglementaires avec 6 composantes avec des indicateurs clairs. Il s'agit notamment :

- du renforcement des capacités humaines ;
- de la législation, de la réglementation et des contentieux ;
- des contrôles techniques ;
- l'information, la communication et l'éducation à l'environnement ;
- l'intégration des aspects genre, VIH et SIDA ;
- la promotion de la recherche -développement

La mise en œuvre efficiente la stratégie nationale en matière des changements climatiques nécessite un cadre législatif et réglementaire adapté, à la fois contraignant et incitatif pour les acteurs socio-économiques. Plusieurs modèles de socle juridique ont été développés, mais de nombreux secteurs en manquent, tandis que ceux qui en disposent ne les ont pas liés aux questions climatiques. La mise en œuvre efficace de ces modèles requiert d'une part leur mise en cohérence efficiente, d'autre part une étude prospective des normes environnementales applicables spécifiquement au pays, sans entraver les efforts de développement de l'économie et d'amélioration du cadre de vie de la population.

Il serait judicieux que la réglementation relative aux changements climatiques mette en évidence la filiation, la cohérence et la complémentarité de ses éléments constitutifs et qu'elle soit axée sur les résultats à atteindre plutôt que sur la spécification des méthodes ou technologies à utiliser pour obtenir lesdits résultats.

5.6. Renforcement des capacités et Coopération

L'acquisition de connaissances en matière des changements climatiques, le développement des technologies et leurs mise en œuvre sont d'importants moyens pour s'offrir des solutions durables aux défis des changements climatiques et ainsi répondre aux opportunités, à la fois dans l'atténuation et l'adaptation.

Le manque de capacités et la recherche sont des défis de développement auxquels sont confrontés la RDC et les institutions nationales. La mise en œuvre des interventions dans le domaine des changements climatiques exigera des capacités plus spécialisées et la recherche multidisciplinaire plus complexe. Il ya donc nécessité pour la RDC d'améliorer la recherche et le développement des capacités dans tous les domaines.

La recherche et le développement des capacités seront de moteurs qui fourniront beaucoup de savoir-faire et d'expériences nécessaires pour relever les défis des changements climatiques. Les connaissances générées par la recherche et les systèmes indigènes existants constituent des solutions efficaces aux problèmes de changements climatiques, et plus spécifiquement en ce qui concerne les mesures d'atténuation et d'adaptation.

La RDC est active dans les négociations internationales sur les changements climatiques à travers la CCNUCC. Elle y intervient tant au niveau des négociateurs techniques qu'au niveau ministériel. Compte tenu des répercussions des changements climatiques à différents niveaux (local, national, régional et mondial), des collaborations sont obligatoires à tous ces niveaux pour trouver des solutions. La collaboration et coopération internationale constituent des priorités stratégiques importantes pour la mise en œuvre de l'adaptation et d'atténuation, le financement, les programmes de renforcement des capacités et de transfert de technologie.

Divers organismes sont impliqués dans les questions et nécessitent l'harmonie et la synergie entre ces organismes qui sont difficiles à effectuer soit au niveau international ou national. Ce pilier veillera à ce que la RDC prenne le leadership en collaboration avec les communautés économiques régionales dans tous les besoins et les domaines prioritaires, notamment le développement des capacités, les données, la technologie, les accords, et de la finance entre autres.

5.7. Renforcement de la communication systématique sur le changement climatique

Le Changement Climatique est encore dans le pays plus une affaire d'actualité qu'une réelle prise de conscience locale. En effet, il n'existe pas pour l'instant de communication systématique sur le changement climatique et sur les possibilités d'adaptation en l'absence de :

- stratégie nationale de communication sur les changements climatiques ;
- ressources techniques, humaines et financières dédiées à la communication, sensibilisation et plaidoyers en matière de changement climatique ;
- coordination intersectorielle, en l'absence d'un système de communication formalisé entre le Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Développement Durable, le Ministère d'Information et de Communication et les autres ministères concernés par les Changements Climatiques. Ce dysfonctionnement se relaye également dans les provinces.

Ainsi, le Document de Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière des changements climatiques de la RDC épingle la communication améliorée et systématique en tant que moyen

d'action qui contribue à l'adaptation durable de la société congolaise aux effets des changements climatiques et la réduction de dégâts et de pertes provoqués par des événements climatiques extrêmes.

De manière stratégique, la communication en matière des changements climatiques entend (i) informer, éduquer et sensibiliser la population sur les risques et la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques, (ii) accroître la quantité des supports d'informations sur les changements climatiques et leurs impacts et (iii) conduire à la prise en compte des connaissances traditionnelles détenues par les peuples autochtones et les communautés locales dans le processus d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation ;

Ceci implique de transmettre non seulement des informations sur les changements climatiques, les aléas météorologiques et leurs impacts, mais aussi sur les interconnexions avec le mode de vie actuel de la population et les possibilités de changer, de s'adapter et de se protéger.

Les stratégies de communication à développer, doivent pour cela être en cohérence avec d'autres processus liés, surtout avec le renforcement du contexte politique, légal et institutionnel.

Quatre axes de communication sont envisagés:

- *Conscientiser les cercles politiques* à la prise de décisions appropriées;
- *Renforcer les capacités techniques du gouvernement* dans la prise de mesures préventives, préparatrices et de réponse appropriées ;
- *Sensibiliser et informer la population vulnérable* sur les risques auxquels elle est exposée, ses options de prévention et de préparation et les mécanismes d'évacuation et de réponse en cas de nécessité.
- *Déployer un système d'informations météorologiques et d'alerte précoce* pour l'assistance directe à la population afin d'adapter ses activités (agricole, hydro-énergie, santé, autres) et se préparer aux conséquences possibles d'événements extrêmes qui peuvent avoir des impacts directs ou indirect dans chaque région du pays. Il sera aussi fourni aux paysans des avis et conseils agro-météorologiques pour la planification et la conduite rationnelle des travaux agricoles en liaison avec des structures de vulgarisation pleinement opérationnelles.

5.8. Équité et genre

Il ya des liens clairs entre les changements climatiques et la vulnérabilité économique et sociale des communautés. Les plus touchées sont les agriculteurs, les éleveurs, les femmes et les enfants. Quatre-vingt-cinq pour cent des femmes rurales travaillent dans l'agriculture et produisent 80% des cultures vivrières pour la consommation des ménages. La relation entre le genre et le changement climatique a montré que le changement climatique affecte les ménages à travers ses différentes manifestations. La vulnérabilité des ménages et celle des femmes vont augmenter avec les impacts négatifs du changement climatique. Par ailleurs, les femmes sont souvent les victimes de l'inégalité des droits, des ressources, de la parole et des responsabilités au sein du ménage, qui sont liées au sexe. Les femmes réalisent la majorité des activités qui ne sont pas très ou pas du tout rémunérés et mal reconnus socialement.

Elles sont responsables de la cohésion sociale, la production de biens et services à petite échelle pour les faibles revenus, et au niveau de la communauté, "des activités communautaires de

base" liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la vie quotidienne. La combinaison de ces trois rôles représente un apport considérable des femmes à la vie sociale, mais, paradoxalement, elle porte atteinte à leur liberté et leur indépendance. Par conséquent, ils risquent de souffrir encore des dommages causés par les risques climatiques et peuvent avoir des capacités plus limitées d'adaptation.

La pauvreté causée par les impacts du changement climatique va amplifier les inégalités sociales des sexes au détriment des femmes, dont la vulnérabilité augmente en raison de l'accès limité aux ressources économiques et le manque de contrôle sur la gestion de ces ressources. Dans ce contexte, l'implication profonde de groupe de femmes sera encouragée dans la mise en œuvre des actions d'adaptation et d'atténuation identifiées dans ce rapport sur la Politique, Stratégie et Plan d'Action en matière de changement climatique de la RDC, particulièrement celles en rapport avec l'agriculture et le développement communautaire. Elles devront participer pleinement aux réunions de consultations locales et contribuer à la stratégie des différents projets, notamment dans l'évaluation des besoins, des problèmes et l'identification des activités clés.

5.9. Mise en place de centres d'excellence

La RDC a approuvé l'établissement de nombreux programmes et l'exécution des initiatives dans les domaines de l'agriculture, forêt et des changements climatiques, notamment le Programme Forêt et Changements climatiques, conjointement exécuté par l'université de Kisangani et le CIFOR, le programme de recherche soutenu par l'ERAIFT, le Projet PANA-ASA en collaboration avec l'INERA, etc. Cependant, la RDC devra consentir encore d'efforts pour soutenir l'amélioration des données, des informations et des services climatiques. Cela comprend l'approbation de nouveaux partenariats et parrainages avec les organismes tant nationaux qu'internationaux en vue de l'établissement des centres d'excellence et d'innovation technologique, appuyés par les universités et centres de recherche.

Les centres d'excellence devraient apprendre et bénéficier des conseils d'un certain nombre de processus et activités en cours, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et des instruments connexes, Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le Forum africain de développement, le Système mondial d'observation du climat (SMOC), Groupe consultatif de haut niveau sur les changements climatiques financement (AGF), Conférence ministérielle africaine sur l'eau et des négociateurs sur les changements climatiques. Ces centres doivent travailler activement avec divers intervenants et partenaires pour relever les défis climatiques de la RDC.

La stratégie opérationnelle consistera à élaborer un cadre global des programmes sur les changements climatiques, rassemblant des initiatives existantes et nouvelles et de programmes gouvernementaux et provinciaux de manière consolidée.

Ainsi, la mise en place de centre d'excellence devra s'articuler autour de trois domaines principaux, à savoir:

- production et large diffusion des informations fiables et de haute qualité climatique;
- renforcement des capacités des décideurs et des institutions d'appui aux politiques en vue d'intégrer les préoccupations de changements climatiques dans les programmes d'information de développement; et

- mise en œuvre de pratiques d'adaptation pilotes qui démontrent la valeur de l'intégration de l'information climatique dans le développement.

5.10. Mécanisme de mobilisation de partenaires institutionnels, groupes cibles et population bénéficiaires

La RDC a ratifié des conventions, traités et mécanismes environnementaux qui ont tous soit une causalité ou une finalité climatique. La mise en œuvre de la PSPA-CC nécessite un arrangement institutionnel qui doit garantir le caractère transversal, participatif et la cohérence des actions en faveur du climat. Il doit donc transcender le cadre départemental du MEDD et mobiliser et sensibiliser tous les partenaires institutionnels, du secteur privé de la société civile ainsi que les Partenaires Techniques et Financier (PTF) au développement et ce à travers :

- l'engagement d'une concertation décentralisée entre l'ensemble des acteurs institutionnels relevant des institutions impliquées (ou pouvant l'être) dans les domaines d'atténuation des émissions des GES et/ou d'adaptation aux effets néfastes du CC, à savoir les forêts, l'agriculture, l'énergie, les énergies renouvelables, l'industrie, les mines, les transports, la gestion des déchets et l'assainissement, le développement rural, etc. en vue de la validation définitives des options et programmes proposées dans le document de la PSPA-CC ;
- l'élargissement de la concertation avec les acteurs du secteur privé et de la société civile en vue de partager et compléter les propositions d'options stratégiques et/ou des plans et programmes prioritaires d'atténuation et d'adaptation ;
- le partage et la facilitation de l'accès à la documentation à caractère stratégique et de cadrage des options relatives à l'atténuation et/ou l'adaptation aux niveaux sectoriels et territoriaux pour faire émerger des options stratégiques et des plans et programmes prioritaires incluant des mesures d'atténuation et d'adaptation appropriées, chiffrées et validées ;
- la réalisation d'une analyse critique des données existantes et la collecte des données nécessaires pour valider et hiérarchiser les options proposées;
- la mobilisation effective et coordonnées des PTF et leur association à (i) la validation et la hiérarchisation des différentes options d'atténuation et d'adaptation retenues et (ii) à l'identification les éventuels mécanismes financiers et pistes d'appui, actuels ou futurs, pour la mise en œuvre des programmes/projets/actions proposés.

La RDC a inscrit les questions environnementales dans les priorités nationales de développement. L'adoption d'une lettre de politique environnementale, d'une politique forestière nationale et d'une stratégie nationale climat pour une Économie Verte déclinée en stratégies sectorielles qui définissent clairement les orientations de lutte contre les changements climatiques constitue une nécessité urgente. A ce titre, les départements ministériels suivants ont déjà intégré les changements climatiques dans leur planification notamment les ministères et entités nationales en charge de la planification, de l'agriculture des eaux et forêts, du développement rural, de l'énergie et des énergies renouvelables. D'autres partenaires institutionnels (administratifs et techniques), les représentants de la Société Civile et les opérateurs économiques du secteur privé en charge du développement agricole, du développement rural, de la protection de l'Environnement et du CC, des énergies renouvelables, et des transports, etc. notamment :

- les mairies des villes, municipalités et communes rurales et les organismes sous-tutelle des ministère en charge de la gestion urbaine, de l'environnement, de la planification et l'aménagement du territoire, des transport et notamment les services de la réalisation, la gestion, l'exploitation et la maintenance des infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, portuaires et aéroportuaires, de la régulation du trafic et la sécurité routière, le contrôle technique des voitures et les contrôle des émissions des voiture de unité mixte,
- les professionnels du secteur de l'agriculture et de l'élevage intensif,
- les populations environnantes des parcs naturels et des réserves de biosphère (paysans, jeunes ruraux, chômeurs, etc.),
- les artisans impliqués dans la carbonisation,
- les commerçants/transporteurs du charbon de bois et du bois de chauffe,
- les ménages utilisateurs du bois de chauffe et du charbon de bois ; les agriculteurs/agricultrices, fils et filles d'agriculteurs et jeunes ruraux ;
- les classes moyennes et pauvres des trois grandes villes populations,
- les représentants de la société civile et les mass-médias,
- les opérateurs privés du secteur des transports et ses services connexes.